



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2024/21

OBJET : FIXATION DES TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 29 Mars 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur André RUCHOT qui n'a pas donné de procuration
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Anne-Sophie OSINSKI qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Était absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

Après avis favorables des commissions « Animation de la vie associative, culturelle et sportive, communication et coordination de l'action municipale » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont réunies respectivement les 18 Mars 2024 et 27 Mars 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 26 voix :**

1) Fixe les tarifs de l'école de musique, comme suit, à compter du 1^{er} Septembre 2024 :

Tarifs d'inscription	
Libercourtois	Extérieurs
jardin musical – éveil musical – formation musicale	
50,00 €	150,00 €
formation musicale + formation instrumentale	
60,00 €	170,00 €
formation instrumentale seule	
50,00 €	

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20240410-DELIB-2024-21-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

TARIFS DE LOCATION D'INSTRUMENT

<u>LIBERCOURTOIS</u>	<u>EXTÉRIEURS</u>
70 €	100 €

En outre, il vous est précisé qu'à compter du 1^{er} Septembre 2024

- Les inscriptions se feront au mois de Juin (réinscriptions) et Septembre (inscriptions).
- Les tarifs Libercourtois seront appliqués aux administrés pouvant présenter un justificatif de domicile sur la commune ainsi qu'aux agents municipaux et leurs enfants ne résidant pas sur la commune de Libercourt.
- L'achat de l'instrument est obligatoire à partir de la 5^{ème} année. Il peut être loué les 4 premières années.
- L'effectif est fixé à 100 élèves maximum (ce chiffre ne peut être dépassé que dans le cycle de l'éveil musical).

Monsieur le Maire précise que les frais d'inscription sont fixés par année scolaire. Le paiement s'effectue en une fois sauf si le montant total dépasse les 100 € auquel cas il sera possible de régler en deux fois. Une inscription à l'école municipale de musique engendre le paiement obligatoire de la totalité de la cotisation annuelle.

- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le paiement des frais d'inscription à l'aide des tickets loisirs et à signer la convention correspondante
- 3) d'inscrire les recettes correspondantes au B.P. 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Mr Alexis LEGRAND



Date de publication : 10 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le 10 AVR. 2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

